

Inspection
Académique
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone :
04 93 72 63 00

Télécopie :
04 93 72 64 17

Courriel :
ia06@ac-nice.fr

Division des
personnels
enseignants

Bureau 302

Affaire suivie par :
Christine Festi

Téléphone :
04 93 72 64 81
Télécopie :
04 93 72 63 22

Nice, le 4 novembre 2005

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et messieurs les inspecteur(trice)s
chargé(e)s de circonscription du 1^{er} degré
Mesdames et messieurs les principaux(ales)
de collèges avec SEGPA annexés
Mesdames et messieurs les professeur(e)s
des écoles
Mesdames et messieurs les instituteur(trice)s

OBJET : Année scolaire 2006-2007 : demandes de poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre.

Réf : note de service N° 2005-153 du 13.10.2005 - BO N°37 du 13.10.2005

I- Dispositions générales

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche titulaires ou stagiaires susceptibles d'être titularisés au 01.09.2006.

II- Instruction des dossiers

Les demandes de dossier de candidature se font par simple courrier (mentionnant votre grade, votre situation administrative et votre adresse personnelle complète) adressé directement au :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
direction de l'enseignement scolaire, services des établissements,
mission Outre-Mer - Andorre, DESCO-MOM
110 rue de Grenelle 75357 PARIS CEDEX 07.

Date limite de réception des demandes : vendredi 16 décembre 2005.

Les dossiers de candidature seront retournés à l'Inspection Académique, bureau 302, par la voie hiérarchique, **avant vendredi 27 janvier 2006, délai de rigueur.**

Les enseignants participants aux permutations informatisées sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission Outre-mer- Andorre. Les personnels obtenant un changement de département ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre.



Bernard MACCARIO